

CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN : DÉFIS ET PROMESSES DE LA LIBÉRALISATION

Montréal, 24 – 29 mars 2003

ORDRE DU JOUR

(Note présentée par le Secrétariat)

1. APERÇU PRÉLIMINAIRE

- 1.1 **Historique et expérience de la libéralisation** : Concept et approches de base; problèmes que posent la réglementation et la commercialisation des transporteurs aériens, des aéroports et des fournisseurs de services de navigation aérienne; avantages et inconvénients; influence d'un environnement réglementaire plus large et notamment des politiques concernant le commerce, la fiscalité, la concurrence et la main-d'œuvre ainsi que des politiques sociales et du travail.
- 1.2 **Aspects de la libéralisation liés à la sécurité et à la sûreté** : Incidences de la commercialisation, de l'externalisation et des arrangements commerciaux transnationaux sur la sécurité et la sûreté.

2. EXAMEN DES QUESTIONS CLÉS DE RÉGLEMENTATION DANS LE CADRE DE LA LIBÉRALISATION

- 2.1 **Propriété et contrôle des transporteurs aériens** : Critères de remplacement pour la désignation et l'autorisation; investissements étrangers; droit d'établissement; nationalité des aéronefs.
- 2.2 **Accès aux marchés** : Droits de trafic (principalement au-delà des troisième et quatrième libertés, mais comprenant, par exemple, le choix de routes et la souplesse opérationnelle); capacité/fréquence; accès aux aéroports et attribution des créneaux; alliances de compagnies aériennes, partage de codes et franchisage; location; aspects propres aux services de fret aérien, aux services de messagerie et au transport intermodal.
- 2.3 **Concurrence loyale et mécanismes de protection** : Mécanismes de protection contre les pratiques anti-concurrentielles (comme en ce qui concerne la fixation des prix, la fourniture de capacité, les ventes et le marketing); application des lois/politiques intéressant la concurrence (y compris les incidences sur les arrangements de coopération multilatérale entre transporteurs aériens); stabilité des transporteurs aériens et assurance

qu'ils sont à même de fournir leurs services (y compris apport de l'aide de l'État); mesures préférentielles pour les pays en développement et leur participation effective.

- 2.4 **Intérêts des consommateurs :** Droits et obligations des consommateurs (y compris conditions de transport); mesures pour protéger les intérêts des consommateurs.
- 2.5 **Distribution des produits :** Présence commerciale, cybercommerce de détail (y compris les systèmes informatisés de réservation et l'Internet).
- 2.6 **Règlement des différends :** Mécanismes de remplacement pour le règlement des différends et leur interrelation (dans le contexte des arrangements bilatéraux, régionaux ou multilatéraux).
- 2.7 **Transparence :** Enregistrement des accords/arrangements (y compris obligations au titre de l'article 83 de la Convention relative à l'aviation civile internationale) et accès à l'information.

3. **ÉTUDE DU MODÈLE D'ACCORD SUR LES SERVICES AÉRIENS**

- 3.1 Modèle complet d'accord sur les services aériens contenant des options que les États auront la liberté d'utiliser (en partie ou en totalité) dans un contexte bilatéral, régional ou multilatéral.

4. **EXAMEN D'UN CADRE GÉNÉRAL POUR LA LIBÉRALISATION SUR LE LONG TERME**

- 4.1 **Mécanismes pour faciliter une plus grande libéralisation :** Rôle et programme des travaux futurs de l'OACI; relations avec d'autres organisations internationales (multilatérales et régionales, gouvernementales et non gouvernementales).
- 4.2 **Déclaration de principes généraux pour le transport aérien international :** Adoption d'une déclaration fondée sur un projet de texte préparé à l'avance, mais tenant compte des débats sur tous les points de l'ordre du jour ci-dessus.